



Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 juillet 2022

Service urbanisme
Ligne directe : 01.30.80.07.04
urbanisme@mairiesnlb.fr

DRIEE Île-De-France
Service du Développement Durable
des Territoires et des Entreprises
Pôle Évaluation Environnementale et
Aménagement du Territoire
12, cours Louis Lumière
CS 7002794307 Vincennes Cedex

Objet : saisine de l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas portant sur la déclaration de projet n°2 Station V valant mise en compatibilité du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande d'examen au cas par cas portant sur la déclaration de projet n° 2 Station V valant mise en compatibilité du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche.

Cette procédure peut faire l'objet d'un examen au cas par cas adhoc conformément à l'article R.104-13 du Code de l'urbanisme.

Je vous en souhaite bonne réception,

Et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gilles STUDNIA

Maire,
Vice-président de la
Communauté de communes Gally
Mauldre

Pièces jointes en format papier et numérique :

- L'arrêté engageant la déclaration de projet n°2 du PLU
- Le formulaire « Demande d'examen au cas par cas »
- Les annexes obligatoires au formulaire cas par cas

